Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'adjoints techniques 2ème classe de recherche et de formation, BAP G, emploi-type Opérateur-trice logistique, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur SAQUET Philippe, Ingénieur d'étude de classe normale, Président, Nantes Université, Nantes,
Madame ALLEAU Mathilde, Ingénieure d'études hors classe, Nantes Université, Nantes,
Madame DOUCET Marie-Aude, Directrice du pôle hébergement La Bourgeonnière, CROUS de Nantes, Nantes,
Monsieur RODRIGUES MEIRA Philippe-Stéphane, Technicien de recherche et de formation classe normale, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation

Carine Bernault

Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY

Présidence de Nantes Université
1 quai de Tourville – BP13522
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr